

Envoi : 27/10/2020

Réception par le Préfet : 27/10/2020

Publication : 30/10/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental  
  
HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-6-12-3

Séance du vendredi 23 octobre 2020

### LES RESSOURCES HUMAINES

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

**EXCUSE :**

M. HABIG.

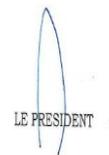
Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3-3-2°, 3.II et 34,
- VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- VU le décret n° 87-1101 du 30.12.1987 portant dispositions particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,
- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée,
- VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-12-2 du 13 décembre 2019 relative aux ressources humaines et à son budget primitif 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif aux ressources humaines, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- Approuve la création de deux emplois de Directeur Général Adjoint ainsi que le recrutement d'un contractuel sur un emploi non permanent à temps complet de chef de projet Programme d'Intérêt Général Transition Energétique dans le cadre d'un contrat de projet, en application de l'article 3.II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour mener à bien le projet post-Fessenheim, les crédits étant inscrits au budget de la collectivité ;
- Modifie le tableau des emplois de l'administration départementale en conséquence ;
- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins du service, pour les emplois mentionnés dans l'annexe I de la présente délibération ;
- Prend acte de la communication du bilan formation 2019 et du plan de formation 2020.